

Le Télégramme Publié le 08 mai 2020

<https://www.letelegramme.fr/finistere/loctudy/massacre-a-la-tronconneuse-a-pen-ar-veur-08-05-2020-12549535.php>

Massacre à la tronçonneuse à Pen Ar Veur



La souche d'un diamètre d'1,30 m de cet arbre, victime de l'opération de déboisement, semble parfaitement saine.

La liste « Citoyenneté, solidarité, environnement », créditée de 22,5 % des voix au premier tour des municipales, vient d'envoyer une lettre au maire, Christine Zamuner, pour dénoncer les travaux de déboisement et d'entretien réalisés sur le site de Pen Ar Veur par l'Institut de France.

De plus en plus de Loctudistes sont stupéfaits de constater l'ampleur des dégâts liés aux travaux réalisés par l'Institut de France, sur le site de Pen Ar Veur, une des zones naturelles les mieux préservées de la commune. En écho à ce mécontentement, Christine Corfmat, tête de la liste « [Citoyenneté, solidarité, environnement](#) », et André Flamand ont envoyé une lettre au maire, Christine Zamuner, pour s'en plaindre. Ils estiment, en effet, ces travaux « illicites » car réalisés « sur un terrain classé en espace boisé à conserver... sans avoir préalablement obtenu une autorisation ».

Le maire stoppe les travaux

Alertée lundi, Christine Zamuner s'est rendue sur place avec Loïc Fortun, directeur des services techniques. Elle a alors constaté l'infraction et a fait stopper ces travaux commencés par l'entreprise Daniel paysage de Plomeur.

« L'Institut de France est passé en octobre, à Loctudy. Je n'étais pas présente. Les responsables de l'Institut ont présenté leur projet global aux services de la mairie, sans rentrer dans les détails. Les travaux de restauration du penty de Pen Ar Veur ont été abordés, mais il n'a jamais été question de déboisement. Dans tous les cas, je n'étais pas au courant des travaux commencés la semaine dernière pour la bonne raison qu'aucune déclaration préalable n'est arrivée en mairie et que je n'ai donc jamais rien validé en ce sens », souligne le maire.

« Si une demande venait à être déposée par l'Institut de France, celle-ci devrait, à notre sens, être refusée »

Douze arbres déjà abattus

« Douze arbres ont déjà été abattus, le projet total entraînerait l'abattage de six arbres supplémentaires », signale Loïc Fortun, directeur des services techniques, qui précise que « ces travaux sont réalisés pour des raisons de sécurité ». « On constate sur les troncs abattus qu'effectivement certains sont creux ou décomposés dans leur cœur. La déclaration préalable devra démontrer cet état pour recevoir un avis favorable », poursuit-il.



Le penty de Pen Ar Veur doit être transformé en gîte par l'Institut de France.

Vers le dépôt d'une plainte ?

Une simple observation permet cependant de constater que de nombreux arbres abattus semblaient parfaitement sains, comme l'ont souligné les rédacteurs de la lettre adressée au

maire, selon lesquels « si une demande venait à être déposée par l'Institut de France, celle-ci devrait, à notre sens, être refusée sauf à prouver que tous les arbres sont malades. Or ce n'est pas le cas », poursuivent-ils, précisant par ailleurs ne pas exclure de déposer une plainte.

Plus surprenant, un arbre totalement mort, situé en bordure du champ de coupe, a été épargné, ce qui laisse planer quelques doutes sur ce projet d'abattage visant la mise en sécurité des espaces boisés de l'Institut de France.



Les arbres situés à gauche du chemin d'accès au penty ont été épargnés grâce à l'intervention du maire.

Le penty « Chez Marie » destiné à devenir un gîte

« Permettez de vous faire part de notre étonnement quant aux moyens utilisés pour une simple rénovation intérieure d'un penty », insistent-ils dans leur lettre. Le penty en question, connu sous le nom de « Chez Marie » par les habitants du quartier du Suler, est admirablement situé dans un cadre préservé, les pieds dans l'eau de l'anse de Pen Ar Veur. Il a vocation à être transformé en gîte après avoir été intérieurement rénové. Son chemin d'accès est aujourd'hui suffisamment large pour permettre le passage de tout véhicule de taille moyenne, y compris un véhicule professionnel.